

OBJET : CREATION DE LA SERIE « G » NOTAM

La présente AIC remplace l'AIC A 08/23

1 INTRODUCTION

A partir du 15 juin 2023, le Bureau NOTAM International de France métropolitaine reprend le traitement des demandes de NOTAM de la FIR Cayenne.

A cette fin, une nouvelle série de NOTAM, la série « G », est créée.

2 CONTENU DE LA SERIE « G »

Cette série est dédiée uniquement aux informations sur les aérodromes et les hélistations de Guyane et sur la FIR Cayenne.

Elle regroupera les NOTAM sur :

- Les aérodromes et les espaces aériens contrôlés associés ;
- Les hélistations ;
- Les aides radio à la navigation ;
- Les obstacles ;
- L'UIR et la FIR Cayenne (S000) ;
- Les zones interdites, dangereuses et réglementées, qu'elles soient établies à titre permanent ou temporaire ;
- Les avertissements à la navigation ;
- Les activités aériennes sportives et récréatives.

3 CHANGEMENTS SUR LES NOTAM

Changement	Jusqu'au 14 juin 2023	A partir du 15 juin 2023
NOF	S000	LFFA
FIR	Cayenne (S000)	Cayenne (S000)
Indicateurs d'emplacement des aérodromes et des hélistations	SO + 2 lettres	SO + 2 lettres
Séries NOTAM	A et B	G
Langues d'émission	Anglais	Français et Anglais

4 ABONNEMENT RSFTA SERIE « G »

Les clients qui reçoivent aujourd'hui par RSFTA les NOTAM de la FIR Cayenne sont automatiquement abonnés à la nouvelle série « G » en langue anglaise.

Les clients souhaitant modifier ou ajouter la version française des NOTAM à leur abonnement doivent envoyer leur demande à :

sia-bni-encadrement@aviation-civile.gouv.fr